Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260305-202607-DE

Département du Finistère

MAIRIE
29300
GUILLIGOMARC'H

Séance du
5 mars 2026

DATE DE CONVOCATION
27 février 2026

DATE D'AFFICHAGE
27 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 12

PRESENTS : 10

VOTANTS : 10

DATE DE MISE EN LIGNE
06/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**, le jeudi **cinq mars** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. FOLLIC Alain, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : PERROT Stéphane, MOREL Bruno, BOURBON Christophe, AUBANTON Philippe, EZANNO Sandrine, CHRISTIEN Martine, BEUVE PIERRE Céline, STANGUENNEC Francis, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : GOUDÉDRANCHE Thierry, SIMON Florence.

Mme MOREL-LASSALLE Stéphanie a été élue

2026-07 Réseau Matilin : approbation de la convention-type de développement de la lecture publique 2025-2030 entre Quimperlé Communauté et les communes adhérentes

Par délibération du 7 novembre 2024, le Conseil communautaire approuvait le nouveau plan de développement de la lecture publique d'une durée de 6 ans sur son territoire, puis, par délibération en date du 25 septembre 2025, le développement du jeu et du jouet dans le réseau des médiathèques, au sein du plan.

La mise en œuvre de ce plan, document général de référence, se concrétise, comme pour le 1er plan, par voie de convention avec les communes adhérentes pour leur médiathèque et ludothèque. Cette convention définit les engagements réciproques, entre la communauté et les communes adhérentes.

L'adhésion au plan s'appuie sur l'engagement des communes à atteindre des objectifs et des critères déclenchant, comme lors du 1er plan, des aides communautaires en fonctionnement et en investissement, selon le type d'équipement.

Les critères et objectifs du plan sont établis dans la convention, par typologie d'équipements.

Un nouveau critère rattaché à des objectifs à atteindre est introduit : Budget d'acquisition de jeux-jouets dédié par la commune.

Ainsi pour la bibliothèque Marie Pellan de Guilligomarc'h, classé médiathèque de proximité :

.../...

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260305-202607-DE

Aides au fonctionnement :

- Pour l'achat de documents :

TYPOLOGIE – 16 équipements	MODALITES DE CALCUL
10 médiathèques de proximité : Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Rédéné, Saint-Thurien, Tréméven	Pop DGF x 0,375

- Pour l'achat de jeux/jouets :

TYPOLOGIE – 17 équipements	MODALITE DE CALCUL
10 médiathèques de proximité : Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Rédéné, Saint-Thurien, Tréméven	DEPENSES N-1 x 50% 250€/an/commune

Pour l'investissement :
Aide à l'équipement en RFID HF « radio frequency identification » des médiathèques du réseau afin de préparer la future circulation des documents avec préfiguration du service de navette. Dans ce cadre un plan de financement prévisionnel sera établi et transmis à la commune pour validation.

Par ailleurs, comme pour le 1er plan, l'engagement financier de la communauté se concrétise aussi par la prise en charge de la carte Matilin ainsi que les actions de coordination et de services mutualisés. La nouveauté en lien avec le développement du jeu et du jouet dans le réseau est la prise en charge de l'intégration du catalogue de la Ludo au catalogue Matilin.

Enfin et pour rappel, adhérer au plan pour la commune, c'est :

- Tendre à une offre de lecture publique une offre ludique fondées sur les critères du plan tels que présentés dans les fiches annexes de la convention,
- Respecter les règles communes de tarification et de prêt concernant la carte unique
- Respecter les règles communes du schéma d'accessibilité,
- Faciliter l'implication des médiathécaires dans la participation aux réunions mensuelles et aux groupes de travail du réseau
- Encourager les salariés et bénévoles à participer aux formations proposées par Quimperlé communauté et la BDF dans le cadre du plan de formation du réseau
- Participer à une politique documentaire concertée …

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à **signer la convention de développement de la lecture publique** à intervenir entre la Commune et la Communauté d'agglomération pour la période du 11 décembre 2025 au 7 novembre 2030.

MAIRIE de GUILLIGOMARC'H R.F. (Finistère)

Le Maire,
Alain FOLLIC